



Décision de radiodiffusion CRTC 2024-27-1

Version PDF

Référence : 2024-27

Ottawa, le 8 avril 2024

Maritime Broadcasting System Limited
Sussex (Nouveau-Brunswick)

Dossier public : 2023-0084-6

CJCW Sussex – Conversion à la bande FM – Finalisation des conditions de service

1. Dans *CJCW Sussex – Conversion à la bande FM*, Décision de radiodiffusion CRTC 2024-27, 9 février 2024 (décision de radiodiffusion 2024-27), le Conseil a approuvé une demande présentée par Maritime Broadcasting System Limited en vue d'obtenir une licence de radiodiffusion afin d'exploiter une station de radio FM commerciale de langue anglaise à Sussex (Nouveau-Brunswick) pour remplacer sa station de radio AM commerciale de langue anglaise CJCW Sussex.
2. Dans cette décision, le Conseil a proposé de prendre des ordonnances imposant à Maritime Broadcasting System Limited les diverses conditions de service énoncées à l'annexe 2 de la décision et a invité les intéressés à présenter leurs observations uniquement au sujet des projets d'ordonnance. Le Conseil n'a reçu aucune observation.
3. Compte tenu de ce qui précède, et en vertu du paragraphe 9.1(1) de la *Loi sur la radiodiffusion*, le Conseil prend par la présente les **ordonnances** imposant des **conditions de service** à Maritime Broadcasting System Limited concernant la nouvelle entreprise de programmation de radio FM commerciale de langue anglaise à Sussex (Nouveau-Brunswick), qui remplacera sa station de radio AM commerciale de langue anglaise CJCW Sussex. Ces conditions sont énoncées à l'annexe 2 de la décision de radiodiffusion 2024-27.

Secrétaire général

La présente décision doit être annexée à la licence.